

- 1- Les montants indiqués dans le document ci-dessous sont exprimés en FCFA. Toutes les commissions sont grevées de la TAF (Taxe sur les activités financières) au taux de 10%, à l'exception de la commission BCEAO.
- 2- Les frais sont grevés de la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée) au taux de 18%.
- 3- Le droit de timbre est applicable aux effets : 1 pour 1 000 de la contre valeur de l'effet exprimée en F CFA.
- 4- Un droit de timbre de 50 F CFA est exigible par versement de fonds à nos guichets.
- 5- A défaut de précision de la part du client demandeur, la BAIC délivre des formules de chèques pré-barrés, non endossables.
- 6- En application du règlement n°15/2002/CM/UEMOA du 19/09/2002 relatif aux instruments de paiement et de ses textes d'application, le client qui sollicite la délivrance de formules de chèques non pré-barrés endossables est tenu de s'acquitter d'un droit de timbre de cent (100) francs CFA par feuillet de chèque endossable conformément à la lettre APBEF du 22/06/2005. Ce montant est intégralement reversé au Trésor Public par la banque.
- 7- Les chèquiers demandés et non retirés sont détruits dans un délai de six (6) mois après la date de la demande. Des pénalités mensuelles de 5 000 F CFA sont prélevées à partir du 3ème mois. Les frais de destruction s'élèvent à dix mille (10 000) francs CFA. Ils sont imputables au client.
- 8- La mention Jour «J» dans les présentes conditions de banque signifie Jour ouvré de l'opération.

1. TAUX DE BASE BANCAIRE	
9%	
2. CONDITIONS D'OUVERTURE DES COMPTES	
Dépôt initial à l'ouverture	
Compte Courant Personnes physiques (compte courant particulier, compte-joint, compte-indivis)	0
Compte Courant ONG, Artisans, Associations	0
Compte Courant Entreprises individuelles	0
Compte Courant Autres personnes morales	0
Compte Epargne	Minimum 0 rémunération plafonnée à 10 000 000.
Compte Courant Salarié	Domiciliation de salaire.
Compte en devises	Autorisation MEF (Ministère de l'Economie et des Finances) - Sans dépôt initial.
Compte étranger de non résident	Justification qualité, résidence et motif, validité 2 ans renouvelables, 1 mois avant expiration du délai accordé - Sans dépôt initial.
Compte étranger de non résident Euro et autres devises	Autorisation MEF suivant avis conforme BCEAO, validité 2 ans renouvelables, 1 mois avant expiration du délai accordé.
Dépôts à terme (Particuliers, Sociétés, ONG et Associations)	Minimum : 5 000 000. Taux de rémunération : voir grille de tarification des DAT.
3. FONCTIONNEMENT DES COMPTES	
3.1. Frais de tenue de comptes	
Compte Courant Personnes physiques	5 000 / Mois + TAF.
Compte Courant Personnes morales	10 000 / Mois + TAF.
Compte Courant salarié et Retraité	5 000 / Mois + TAF.
Carnet de chèques	Chèque barré : gratuit. Chèque Non barré : 100 F CFA / feuillet. Retrait par chèque de guichet sur cpte particulier : 3 000 / feuillet. Retrait par chèque de guichet sur cpte Sociétés : 5 000 / feuillet. Lettre-chèques : frais négociables. Retrait par chèque de guichet sur cpte épargne : gratuit.
3.2. Versements et retraits d'espèces	- Dépôt d'espèces (hors acquittement de frais de timbre fiscal) : gratuit. - Retrait d'espèces à l'exception des opérations par chèques de guichet : gratuit. - Domiciliation de salaire (format disponible à la BAIC) : gratuit. - Changement d'éléments constitutifs du dossier du client (identification) : gratuit.
3.3. Conditions débitrices et créditrices	
Taux débiteur	TBB + 4% + TAF.
Commission Plus Fort Découvert	Sociétés et autres : 0,025% par mois, Minimum 5 000 + TAF. Particuliers : néant.
Frais de forçage	Commission de forçage : forfait - Particulier : 25 000 + TAF. - Entreprise : 100 000 + TAF.
Compte Epargne	Intérêts créditeurs : 3,5% l'an, IRC 15%, solde Minimum 50 000. Solde Minimum rémunéré : 1 f cfa rémunération plafonnée à 10 000 000.
Dépôt à terme	DAT Dépôt minimum : 5 000 000. Durée minimale rémunérée : 3 mois. Taux négociable en fonction du montant et de la durée (Minimum 3,5%). Pénalité de rupture de contrat : 1%.

4. PRÊTS, ESCOMPTES ET AVANCES	
4.1. Crédits court terme aux particuliers	
Taux	TBB + 4% + TAF.
Commission de mise en place	1% + TAF. Minimum 20 000 F CFA pour prêt de 1 à 3 millions ; Minimum 50 000 F CFA pour prêt >3 millions F CFA ; Minimum 100 000 F CFA pour prêt >5 millions.
Remboursement anticipé	2% du montant restant dû + TAF.
Impayé	Echéance impayée : (2% + TAF) + Taux du crédit.
Prorogation d'échéance	Taux initial +1,5% < 15% l'an.
4.2. Crédits court terme aux entreprises	
Taux	TBB + 4% + TAF.
Commission de mise en place	1% - Minimum 150 000 + TAF.
Remboursement anticipé	2% du montant restant dû + TAF.
Impayé	Echéance impayée : (2% + TAF) + Taux du crédit.
Prorogation échéance	Taux initial +1,5% < 15% l'an.
4.3. Crédits MLT aux particuliers	
Taux	TBB +2% + TAF.
Commission de mise en place	1% Minimum 150 000.
Remboursement anticipé	2% du montant restant - dû + TAF.
Impayé	Echéance impayée : (2% + TAF) + Taux du crédit.
Prorogation échéance	Taux initial + 1,5% < à 15% l'an.
4.4. Crédits MLT aux entreprises	
Taux	TBB + 3% + TAF.
Commission de mise en place	1% - Minimum 250 000 F CFA.
Remboursement anticipé	2% + TAF du montant restant dû.
Impayé	Echéance impayée : (2% + TAF) + Taux du crédit.
Prorogation échéance	Taux initial +1,5% < à 15% l'an.
4.5. Autres crédits	
4.5.1. Découvert	
Taux	TBB + 4% + TAF.
Commission de mise en place	Particulier : 1% + TAF - Minimum 10 000. Entreprise : 1% + TAF - Minimum 100 000.
4.5.2. Crédits Événementiels	
Taux	TBB + 2% + TAF.
Commission de mise en place	0.5% + TAF (Minimum 10 000 + TAF).
4.5.3. Avance sur DAT	
Taux	Taux DAT + 1% + TAF.
4.5.4. Crédit de campagne	
Taux	TBB - TBB + 3% + TAF.
Commission de mise en place	0.25% - 0.5% - Minimum 1 000 000 F CFA.

Remboursement anticipé	2% du montant restant dû + TAF.
Impayé	Echéance impayée : (2% + TAF) + Taux du crédit.
Prorogation échéance	Taux initial +1,5% < à 15% l'an.
4.5.5. Escompte	
Taux	Avalisé TBB + 1% + TAF. Non avalisé TBB + 4% + TAF.
Commission de mise en place	0,5% + TAF avec Minimum 50 000 F CFA pour les Entreprises.
Prorogation d'échéance	Taux initial +2% + TAF < à 15% l'an.
Commission impayé	1,5% /mois indivisible avec un minimum de 10 000 + TAF.

5. ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

5.1. Cautions	
Frais de dossier	1% Flat Minimum 50 000 + TAF.
Commission	3% l'an / Trim. Indivisible + TAF.

5.2. Avals et autres garanties	
Frais de dossier	1% Flat Minimum 50 000 + TAF.
Commission	3% Flat Minimum 50 000 + TAF.

5.3. Lettre aux cautions	
Commission	10 000 + TAF.

6. OPÉRATIONS DOMESTIQUES

6.1. Date de valeur et coût des opérations de versements, retraits, virements, encaissements et remises	
Date de valeur de versement	Versement d'espèces en compte courant : date de valeur J. Virement en compte courant (crédit) : date de valeur J+1. Versement d'espèces et virement reçu sur cpte épargne : date de valeur 1 ^{er} jour de la quinzaine suivant l'opération.
Date de valeur de retrait sur compte	Retrait d'espèces en compte courant : date de valeur J. Virement en compte courant (débit) : date de valeur J-1. Retrait d'espèces et virement en compte d'épargne : date de valeur, dernier jour de la quinzaine précédant l'opération.
Date de valeur encaissement chèques / Effet	Remise à l'encaissement de chèque : - Remise de chèque : crédit au plus tard le 1er jour ouvré suivant celui de l'encaissement - Remise d'effet à l'escompte : décompte du jour de la remise, crédit valeur premier jour ouvré suivant celui de la remise
Date de valeur Virement Compte à compte (interne) ou mise à disposition	Virement de compte à compte pour un même bénéficiaire : J. Virement reçus : J + 1. Virement émis : J - 1.
Date de valeur Virement Interbancaire	Virement interbancaire reçu : J + 1. Virement interbancaire émis UEMOA et HORS UEMOA : J - 1 minimum.
Date de valeur Emission chèque de banque	Emission chèque de banque : J - 1. Emission chèque de banque en devises : J - 1.
Date de valeur Incident sur chèque et sur compte	Rejet de chèque : J - 1. Incident sur compte (ATD, Saisie) : J - 1.

6.2. Encaissements	
Chèque tiré sur place	Sans frais.
Remise effet sur place	Effet tiré sur une banque de la place 5 000 + TAF.
Frais de timbre fiscal	50.
Frais de protêt	10 000 + TAF.

6.3. Virements	
6.3.1. Virements au sein de la banque	
Compte à compte (interne) ou mise à disposition	Sans frais.
Virement ponctuel de compte à compte (même banque)	Sans frais.
Virement permanent de compte à compte (même banque)	Sans frais.
Virement de masse interne	Sans frais.
6.3.2. Virements vers banques de la place	
Virement ponctuel vers autre banque Bénin	- Par SICA, pour tout montant inférieur à 50 000 000 : sans frais. - Par RTGS, pour tout montant supérieur ou égal à 50 000 000 : Commissions de 5 000 + TAF.
Virement permanent vers autre banque Bénin	- Par SICA, pour tout montant inférieur à 50 000 000: sans frais - Par RTGS, pour tout montant supérieur ou égal à 50 000 000 : Commissions de 2 000 + TAF (par opération).

6.4. Opposition sur chèque (Sur demande écrite du client)	Sociétés : 3 000 + TAF/Vignette. 15 000 par carnet + TAF.
	Particuliers : 1 000 + TAF/ Vignette. 10 000 par carnet + TAF.

6.5. Certification de chèques ou émission de chèque de banque	Montant inférieur à 2 000 000 : 2 500. Montant supérieur à 2 000 000 et inférieur à 5 000 000 : 4 500. Montant supérieur à 5 000 000 et inférieur à 10 000 000 : 9 000. Montant supérieur à 10 000 000 : 18 000.
--	---

6.6. Rejet de chèque	
Chèque BAIC	BAIC, à charge Emetteur 10 000.
De la banque au détriment des autres banques	BAIC /autres banques, à charge Emetteur 10 000.
Des autres banques, au détriment d'un client de la banque	Client BAIC bénéficiaire (chèque autres banques rejeté) : 0,2% - Minimum 5 000, Maximum 15 000.
Frais par lettre d'injonction	Emetteur 5 000, Réciptive 25 000 + TAF.

6.7. Fermeture de compte	
Compte courant particuliers et Associations	Gratuit.
Compte courant sociétés	Gratuit.

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

7.1. Transferts émis	
7.1.1. Transferts émis ponctuels	Transferts hors place (intra UEMOA) : Commission de transfert : 25 000 + TAF ; Frais RTGS : 5 000 + TVA.
	Transferts hors place (Zone EUROPE, Afrique hors UEMOA) : Commission sur transfert : 0,5% - Minimum 15 000 + TAF ; Commission de change : Libre ; TTHU BCEAO : 0,6% Minimum ; SWIFT : 10 000 + TVA.
	Transferts Reste du monde : Commission sur transfert : 0,5% - Minimum 15 000 + TAF ; Commission de change : Libre ; TTHU BCEAO : 0,6% Minimum ; SWIFT : 10 000 + TVA.

7.1.2. Transferts émis permanents	Transferts hors place (intra UEMOA) : Commission de transfert : 15 000 + TAF ; Frais RTGS : 5000 + TVA ; Frais de dossier : 15 000 + TAF.
	Transferts hors place (Zone EUROPE, Afrique hors UEMOA) Commission sur transfert : 0,5% min 15 000 +TAF ; Commission de change : Libre ; TTHU BCEAO : 0,6% Minimum ; SWIFT : 10 000 + TVA ; Frais de dossier : 15 000 + TAF.
	Transferts Reste du monde Commission sur transfert : 0,5% min 15 000 +TAF ; Commission de change :Libre ; TTHU BCEAO, 0,6% Minimum ; SWIFT : 10 000 + TVA ; Frais de dossier : 15 000 + TAF.

7.2. Lettre de garantie	Cautions et avals : <= 200 000 000 : 3% l'an par trimestre indivisible + TAF. > 200 000 000 : 2% l'an par trimestre indivisible + TAF. Frais de dossier : 1%, - Minimum 50 000 + TAF.
-------------------------	---


7.3. Change manuel	
---------------------------	--

Achat Euro et USD	Achat Euro : sans frais. Vente Euro : 2% + TAF. Achat/vente USD : sans frais.
-------------------	---

Achat autres devises	Achat : 1% + TAF. Vente : 2% + TAF.
----------------------	--

7.4. Remise de chèques et effets à l'encaissement	
Chèques et effets UEMOA	Encaissement chèque : gratuit Encaissement effet en F CFA : 10.000 + TAF. Encaissement de chèques tirés sur une banque de l'Union : gratuit Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux : gratuit Frais d'envoi : selon le poids de la lettre et de la destination. Frais en cas d'impayé : 0,1% - Minimum 10 000 + TAF + frais de correspondant.
	Effets de commerce (traite, billet à ordre) : Effets à l'encaissement : 10 000 + TAF. Effets à l'escompte : - Commission de mise en place : 0,25% + TAF. - Commission d'escompte : 10% + TAF.
	Effets impayés : - Effet domicilié BAIC : forfait 15 000 + TAF. - Effets domiciliés autres banques : 0,1% - Minimum 10 000 + TAF. - Port de lettre : selon le poids de la lettre et de la destination. - Frais de protêt : variable.

Chèques et effets Euro	Encaissement chèque et effet en devise EURO : 0,25% min 10 000 + TAF. Frais d'envoi : selon le poids de la lettre et de la destination. Frais en cas d'impayé : 0,1% - Minimum 20 000 F CFA + TAF + frais de correspondant. Effets de commerce : Effets à l'encaissement : 0,25% - Minimum 20 000 + TAF. Effets à l'escompte : - Commission de mise en place : 0,25% + TAF ; - Commission d'escompte : 10% + TAF. Effets impayés : - Effets domiciliés BAIC : forfait 15 000 + TAF. - Effets domiciliés autres banques : 0,1% - Minimum 20 000, Maximum 40 000 + TAF. - Port de lettre : selon le poids de la lettre et de la destination. - Frais de protêt : variable.	Remise documentaire domiciliée BAIC	Frais de dossier : 10 000 + TAF. Commission de domiciliation : 25 000 + TAF. Commissions d'acceptation : 20 000 + TAF. Commissions de paiement : 0,5% - Minimum 20 000 + TAF. Commission d'encaissement : Client : 0,25% - Minimum 15 000 + TAF. Commission de change : Libre. Swift : 15 000 + TVA. Commission de prorogation : 25 000 + TAF. Commission de renvoi des documents au cédant : commission d'envoi + commission d'annulation (voir ci-dessous). Swift : 15 000 + TVA. Taxes sur transfert hors UEMOA : 0,60%. Commission de souffrance (documents REMDOC et effets en souffrance) : 1% - Minimum 20 000 + TAF, si documents en souffrance pendant plus de 3 mois. Commission d'annulation : 0,3% - Minimum 25 000 + TAF.
Chèques et effets tirés dans les autres devises	Encaissement chèques et effets autres devises : 0,25% - Minimum 20 000 + TAF. Commission de change : Libre. Frais d'envoi : selon le poids de la lettre et de la destination. Frais en cas d'impayé : 0,1% - Minimum 20 000 + TAF + frais de correspondant.	Remise documentaire domiciliée autre banque	Frais de dossier : 15 000 + TAF. Commission de transfert de documents à une autre banque de la place : 50 000 + TAF. Frais de clôture : 25 000 + TAF. Frais d'envoi. Swift : 15 000 + TVA. Commission de renvoi des documents au cédant : 25 000 + TAF. Frais de clôture : 25 000 + TAF. Frais d'envoi. Swift : 15 000 + TVA.
7.5. Crédits documentaires			
7.5.1. Crédits documentaires import			
Exécution	Ouverture crédoc notifié - confirmé Frais de dossier : 50 000 + TAF Commissions d'ouverture : 0,30% trim. Minimum 15 000 + TAF. SWIFT : 15 000 + TVA. Commission d'utilisation : 0,30% trim. Minimum 25 000 + TAF. Commission d'acceptation (traite) : 0,20% - Minimum : 25 000 + TAF Transfert (Confère Conditions normales de transfert).	7.6.2. Remises documentaires export	Frais de dossier : 25 000 + TAF. Commission de domiciliation : 25 000 + TAF. Commission d'encaissement : 0,25% - Minimum 25 000 + TAF. Frais DHL. SWIFT : 15 000 + TVA. Commission d'amendement : 20 000. SWIFT : 15 000 + TVA.
8. OPÉRATIONS DIVERSES			
7.5.2. Crédits documentaires export		8.1. Informations sur comptes courants	
Le bénéficiaire est client de la banque	Commission de modification : Simple : 10 000 F + SWIFT : 15 000 + TVA. Avec risque portant sur le montant : 0,35% Flat Minimum 15 000 + SWIFT : 15 000 + TVA. Avec risque portant sur la validité : 0,15% par trimestre Indivisible - Minimum 15 000 + SWIFT : 15 000 + TVA. Commission d'annulation : 0,10% - Minimum 20 000 + TAF. Swift : 15 000 + TVA. Commission de transaction (commission de transfert et commission de change pour autres devises) : 0,5% - Minimum 15 000 + TAF. SWIFT : 15 000 + TVA. Taxes sur transfert hors UEMOA : 0,60%.	Relevé de compte Transmission par poste : sans frais. Demandes de relevé : . Mois finissant : sans frais au plus tard le 10 du mois ; . A partir de 1 mois : 1 000 FCFA + TAF par page pour les particuliers et 1 500 FCFA + TAF par page pour les entreprises. Extrait de compte : 1 000 FCFA + TAF par page pour les particuliers et 1 500 FCFA + TAF par page pour les entreprises. Relevé de compte par Email : gratuit. Relevé pour formalité de VISA : 1000 FCFA + TAF par page pour les particuliers et 1 500 FCFA + TAF par page pour les entreprises. Relevé d'Identité Bancaire (RIB) : gratuit. Frais de recherche Particuliers Pièces datant de moins d'un an : 5 000 FCFA + TAF par pièce ; Pièces datant de plus d'un an : 10 000 FCFA + TAF par pièce. Sociétés Pièces datant de moins d'un an : 10 000 FCFA + TAF par pièce ; Pièces datant de plus d'un an : 20 000 FCFA + TAF par pièce. Frais de demande de solde : sans frais. Frais de mise à disposition : sans frais.	
Le bénéficiaire est client d'une autre banque	Frais de dossier : 15 000 + TAF. Commission de notification : 0,10% - Minimum 20 000 + TAF. Commission de confirmation : 0,15% - Minimum 40 000 + TAF. Commission de négociation : 0,15% - Minimum 20 000 + TAF. Commission de transférabilité : 0,15% - Minimum 20 000 + TAF. Swift : 15 000 + TVA. Commission de modification simple : 15 000 + TAF. SWIFT : 15 000 + TVA. Commission de modification/Montant : 0,20% - Minimum 20 000 + TAF. SWIFT : 15 000 + TVA si LC confirmé. Commission de Modification Validité : 0,15% - Minimum 20 000 + TAF. SWIFT : 15 000 + TVA si LC confirmé. Frais de Port DHL selon le poids de la lettre et de la destination. Crédoc export non confirmé : voir commission de notification. Commission de prorogation : 0,15% par trimestre indivisible - Minimum 25 000 + TAF. Swift : 15 000 + TAF. Négociation : Commission de négociation : 0,15% + Commission d'escompte + TAF. Utilisation : Commission d'encaissement : 25 000 + TAF. Swift : 15 000 + TVA. Frais de Port DHL selon le poids de la lettre et de la destination. Domiciliation Export : 25 000 + TAF.	8.2. Services rattachés au compte	
7.6. Remises documentaires		Confirmation ou Attestation de solde de compte : 20 000 + TAF. Attestation financière : 30 000 + TAF Attestation de virement bancaire : 15 000 + TAF. Attestation de capacité financière : 30 000 + TAF. Attestation de bonne relation : 30 000 + TAF. Attestation de ligne de crédit : 30 000 + TAF. Attestation de non engagement : . Particulier : 30 000 + TAF. . Societe : 50 000 + TAF. . Salarié : sans frais. Attestation de ressources : 30 000 + TAF. Attestation de recommandation : 30 000 + TAF. Attestation bancaire : 30 000 + TAF. Autres attestations : 20 000 + TAF. Récépissé de dépôt : 10 000 + TAF. Duplication de pièces comptables, reçus et autres : 5 000 + TAF. Frais de timbre pour versement d'espèces en compte (particuliers et entreprises) : 50 /versement (reversé au Trésor Public) Frais de circularisation : 30 000 + TAF. Commission sur communication de relevé à l'administration fiscale : sans frais. Port de lettre : sans frais.	
7.6.1. Remises documentaires import			



www.baic-bank.com
Service à la clientèle : contact@baic-bank.com

Lot N° 374 parcelle << C >>, boulevard St Michel
01 BP 7744 Cotonou - République du BENIN
Tél : (229) 21 60 10 01, 21 60 10 02, 21 60 10 03 - Fax : (229) 21 60 10 04